

Questions au Feuilleton

[Traduction]

... à savoir le conflit actuel au Moyen-Orient qui menace davantage la paix mondiale, et le besoin urgent pour le gouvernement et le Parlement de se pencher sur la gravité de la situation et d'essayer de trouver des moyens d'éviter une escalade de la guerre et une solution internationale efficace pour rétablir la paix dans cette région.

[Français]

Si cette question, monsieur le président, est jugée acceptable pour être discutée, je demande donc l'ajournement de la Chambre, ma demande étant appuyée par l'honorable député de Hillsborough (M. Macquarrie).

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, l'honorable député de Saint-Hyacinthe a donné avis de son intention de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter de la question à laquelle il vient de faire allusion.

Il est évident que le conflit au Moyen-Orient est un problème de portée internationale qui intéresse et inquiète chaque député. Il est fort possible qu'il y aurait avantage à ce que la question soit discutée par la Chambre à un moment choisi, à la suite de consultations entre les représentants des partis. J'estime que cette façon de procéder mérite d'être considérée de préférence à la tenue, aujourd'hui, d'un débat en vertu de l'article 26.

Après mûre réflexion, j'en suis donc venu à la conclusion, pour le moment du moins et pour des raisons de procédure, que la motion de l'honorable député de Saint-Hyacinthe ne peut être proposée en vertu de l'article 26 du Règlement.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

LES CONTRATS DE TRANSPORT MARITIME DANS L'ARCTIQUE

Question n° 1969—**M. Forrestall:**

A l'égard des contrats conclus en 1971 et 1972 pour le transport maritime des cargaisons arctiques, le gouvernement a-t-il levé ou adouci dans un cas quelconque, les exigences relatives à l'immatriculation canadienne quant aux normes de sécurité ou à la condition du navire et, dans l'affirmative, a) dans quelles circonstances et b) en vertu de quel droit formel?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Les exigences relatives à l'immatriculation canadienne, qui, il convient de le noter, ne comportent aucune norme de sécurité ni disposition relative à l'état du navire, n'ont été levées ou adoucies dans aucun des contrats en question.

LES COMPAGNIES SOUMISSONNAIRES REFUSÉES POUR LE TRANSPORT DANS L'ARCTIQUE

Question n° 1980—**M. Forrestall:**

Au cours de a) 1971 et b) 1972, quels étaient dans le cas de chacune des compagnies de transport maritime dont les offres de contrat ont été refusées pour le transport de cargaisons dans l'Arctique (i) le nom de ces compagnies, (ii) s'il s'agissait de filiales, le nom de la compagnie-mère, (iii) la nationalité des compagnies ou compagnies-mères, selon le cas?

[M. Wagner.]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): a) 1971: Hall Corporation Shipping (1969) Ltd, société canadienne; Gillespie Munro (1969) Ltd, société canadienne; b) 1972: Transworld Shipping Limited, société canadienne; Braemar Shipping Limited, société canadienne; Hall Corporation Shipping (1969) Limited, société canadienne.

LES CONTRATS DE TRANSPORT MARITIME DANS L'ARCTIQUE EN 1972

Question n° 1982—**M. Forrestall:**

1. Quel est le nom de l'entrepreneur général à qui on a confié le soin des transports maritimes vers l'Arctique en 1972?

2. Quels problèmes de main-d'œuvre cet entrepreneur a-t-il eus éventuellement au cours de l'opération *Sealift* effectuée récemment et de quelle nature étaient-ils?

3. L'entrepreneur était-il un membre en titre de la marine marchande canadienne exploitant une flotte arborant le pavillon canadien et, dans l'affirmative, quelle est la date de sa constitution en corporation?

4. Le gouvernement a-t-il déployé des efforts pour trouver un membre reconnu depuis longtemps de la marine marchande canadienne exploitant une flotte permanente arborant le pavillon canadien pour remplir ce rôle et, a) dans l'affirmative, de quelle nature, b) dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Le ministère des Transports assure la coordination de tous les contrats de transport dans l'Arctique et, par conséquent, s'occupe des appels d'offres et de l'attribution des contrats de transport de marchandises aux diverses compagnies. La liste de ces compagnies pour l'année 1972 figure à la réponse de la question n° 1965.

2. Aucun problème, à notre connaissance.

3. Oui.

4. Sans objet.

CN—LE DÉFICIT DE LA LIGNE MONTRÉAL-QUÉBEC

Question n° 2033—**M. Boisvert:**

De combien la ligne Montréal-Québec du CN est-elle déficitaire?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La réponse de la direction du CN est la suivante: Il n'est pas d'usage dans notre compagnie de révéler des informations de cette nature, car leur diffusion pourrait nuire à notre compagnie du point de vue commercial.

LE PERSONNEL DE RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE EN N.-É.

Question n° 2078—**M. Haliburton:**

Combien de personnes étaient employées à la recherche océanographique a) à plein temps, b) à temps partiel pour le compte du Service des pêches du ministère de l'Environnement ou d'autres ministères et dont la base d'opération était en Nouvelle-Écosse, pendant les années 1940, 1950, 1970 et 1972?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):